

RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

du Jeudi 15 décembre 2022

AFFICHAGE

PRÉSENTS : MM. Alexandre HUVET, François PETIT, Jean-Yves BILLON, Jean-Luc MENUET, Richard SIGWALT, Yoann GRALL, Philippe GUERIN et Didier BUTON

Mme Roselyne DURAND-FLAIRE

EXCUSÉS : MM. Thierry RICARDEAU, Rémi PASCRAU, Thomas GISBERT, Michel WOLOCH et Claude DELAFOSSE

DÉCISIONS

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Guichet Unique de l'Habitat - Attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes

Le Bureau Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la convention d'OPAH signée le 15 avril 2021,
- Vu la PTRE adopté par délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020,
- Vu les règlements d'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes adoptés par délibération du Conseil Communautaire du 29 septembre 2022,

1° DECIDE de l'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

OPAH						
NOM Demandeur	Adresse du logement	Type de travaux	Montant des travaux	Montant accord subvention CGC	Total prévisionnel des aides	% des travaux
RENAUD Georgette	[REDACTED]	Adaptation salle de bain et WC	8 262 €	1 000 €	4 346 €	53 %
LANGNEL Matthieu	[REDACTED]	Menuiseries + Isolation plafonds + poêle	42 134 €	2 000 €	18 750 €	45 %
RAFIK - ZEKROUM Sara	[REDACTED]	Isolation + Chauffe-eau thermo + VMC + Menuiseries + Poêle	32 963 €	3 000 €	21 250 €	64 %
BILLET Roger	[REDACTED]	Isolation + Pompe à chaleur + VMC	31 916 €	3 000 €	21 250 €	67 %
BARBEREAU Michel	[REDACTED]	Création unité de vie au RDC	54 805 €	4 000 € (annule les 3000€ du 21/07/2022)	25 047 €	46 %
RAGUENEAU ET BEGO Bernard et Jocelyne	[REDACTED]	Adaptation salle de bain	5 781 €	1 000 €	2 840 €	49 %
PRAUD Philemon Et Monique	[REDACTED]	Adaptation dont agrandissement d'une porte extérieure	5 425 €	1 000 €	5 425 €	100 %
BARRE ET DEFACQUE Coralie et Corentin	[REDACTED]	Isolation combles + Menuiseries + Poêle à granulés + Ballon ECS solaire	14 524 €	2 000 €	8 655 €	60 %

NOM Demandeur	Adresse du logement	Type de travaux	Montant des travaux	Montant accord subvention CGC	Total prévisionnel des aides	% des travaux
BARRETEAU Gilles et Louissette	[REDACTED]	Pompe à chaleur + Isolation murs et plafonds + Menuiseries + Adaptation salle de bain	32 423 €	3 000 €	14 315 €	44 %
ASTIER Josette	[REDACTED]	Pompe à chaleur	15 071 €	2 000 €	8 750 €	58 %
MARES Tristan et MIFSUD Stéphanie	[REDACTED]	Pompe à chaleur + VMC + Chauffe-eau	16 267 €	2 000 €	11 432 €	70 %
BERNARD Armand et Annick	[REDACTED]	Volets roulants	4 730 €	1 000 €	3 150 €	67 %
AMELINE Danielle	[REDACTED]	Adaptation salle de bain	6 735 €	1 000 €	6 543 €	97 %
MIGNET Hubert	[REDACTED]	Adaptation salle de bain	7 358 €	1 000 €	3 114 €	42 %
FRANCHETEAU Marie	[REDACTED]	Adaptation salle de bain	4 050 €	1 000 €	2 816 €	70 %
GARAT Marie-Claude	[REDACTED]	Isolation extérieure + radiateurs + VMC + Isolation combles	54 888 €	1 000 €	12 935 €	24 %
POTIER Arsene	[REDACTED]	Adaptation salle de bain	11 695 €	1 000 €	4 250 €	36 %
HUGOT Patrick	[REDACTED]	Adaptation salle de bain	5 486 €	1 000 €	3 493 €	64 %
BURGAUD Gilles	[REDACTED]	Adaptation salle de bain	6 431 €	1 000 €	3 829 €	60 %
FORT Pierre	[REDACTED]	Volets roulants	6 523 €	1 000 €	2 110 €	32 %
TOTAL			367 467€	33 000 €	184 300 €	50 %

PTRE						
NOM Demandeur	Adresse du logement	Type de travaux	Montant des travaux	Montant accord subvention CGC	Total prévisionnel des aides	% des travaux
JOUSSET Muriel	[REDACTED]	Menuiseries + VMC + Isolation combles + Couverture + Electricité + Plomberie	33 172 €	5 100 €	10 457 €	32 %
TOTAL			33 172 €	5 100 €	10 457 €	32 %

ECOPASS				
NOM Demandeur	Adresse du logement	Type de travaux	Montant accord subvention CGC	Total prévisionnel des aides
FOUBERT Chloé	[REDACTED]	Acquisition - Amélioration	1 500 €	3 000 €
SORIN Sébastien	[REDACTED]	Acquisition - Amélioration	1 500 €	3 000 €
TOTAL			3 000 €	6 000 €

2° AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut Monsieur le Vice-président en charge de l'Habitat, à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires relatifs à l'attribution des subventions OPAH et PTRE.

OPAH - Attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes

Le Bureau Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la convention d'OPAH signée le 1^{er} décembre 2015, modifiée par avenants le 23 juin 2016, le 26 décembre 2016 et le 29 novembre 2018 et le 15 octobre 2020,
- Vu les règlements d'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes adoptés par délibération du Conseil Communautaire du 18 mai 2017,

1° DECIDE de l'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes telles que présentées dans le tableau ci-dessus ;

OPAH							
Nom Demandeur	Adresse	Type travaux	Montant total des travaux TTC	Montant travaux HT défini en CLAH	Taux subvention CGC	Montant de la subvention attribuée	Total aides OPAH (% coût total travaux TTC)
URLACHER Francis et Simone	[REDACTED]	Adaptation salle de bain	8 877 €	6 722 €	10 % adaptation	672 € (annule et remplace les 416 € du 30/03/2022)	2 338 € (51 %)
TOTAL			8 877 €	6 722 €		672 €	2 338 € (51 %)

2° AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut Monsieur le Vice-président en charge de l'Habitat, à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires relatifs à l'attribution des subventions OPAH.

Fait à CHALLANS, le 16 décembre 2022



Le Président,


Alexandre HUVET